



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion restreinte du 16 octobre 2019

Procès-verbal n°06

Président :

- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :

- M. Michel BARRY

Présents :

- MM. Francis DUCOURNEAU – Azzedine IAKINI

☐ Match 21869689 du 12/10/2019 – SOUES I / LOURDES 3

Départemental U15 – Poule B

Les faits :

- Match non joué.

Après lecture des pièces :

- Mails reçus du club de FC LOURDAIS XI le jeudi 10 octobre 2019 à 10h07 et le lundi 14 octobre 2019 à 10h18, nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé puis du forfait général de son équipe U15-3 pour le championnat susvisé.

Par ces motifs, la Commission décide :

- **Forfait général de l'équipe de LOURDES 3.**
- **Club de FC LOURDAIS XI – Amende : Forfait général Championnat Jeunes : 50 €.**

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de formes prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de la CDLD

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

Michel BARRY